Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260605-050626_08-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

Date de convocation : **28 mai 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **9 juin 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : Mme Adeline KAUPP donne procuration à M. Frédéric DESCHAMPS, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Sandrine REHEL, M. Benoit ROLLAND donne procuration à Madame Mélanie LAUTRIDOU.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Dinan Agglomération – Désignation des membres de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le C.L.E.C.T. est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La C.L.E.C.T. est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner ses représentants titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la CL.E.C.T. de Dinan Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n ° CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le conseil communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **De créer** la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat ;
- **D'attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants ;
- **De fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la C.L.E.C.T. au 19 juin 2026, au plus tard.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseil municipaux des communes concernées,

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Désignent** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
  - Conseiller titulaire : Monsieur Benoit ROLLAND
  - Conseillère suppléante : Madame Mélanie LAUTRIDOU

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **09/06/2026**
De son affichage en mairie le **09/06/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**